

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 22 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointes - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme Nicole COUTANT - Mme France POUDEX - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CHANTIER QUALIFICATION NOUVELLE CHANCE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Le dispositif Chantier Formation Qualification Nouvelle Chance (CFQNC), mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine, a pour objectif de répondre aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi, en leur permettant d'acquérir au moins un premier niveau de qualification. Il s'agit aussi, pour la Région, de travailler en partenariat avec les Collectivités Territoriales pour faire converger leurs actions de lutte contre le chômage, d'accès à la qualification et au développement des compétences en adéquation avec les besoins des entreprises locales.

A ce titre, une étude a été menée, sous l'égide du Pays Adour Landes Océanes, pour les 4 EPCI, qui a permis de recenser les secteurs et filières, dont les caractéristiques pourraient permettre la mise en place d'un CQNC, avec des perspectives de métiers pour les stagiaires. Dans ce cadre, le secteur du numérique a été identifié.

Le volet numérique représente un axe stratégique fort du schéma de développement économique du Grand Dax et du pilier « développement économique et emploi » du contrat de ville 2015-2020.

La Communauté d'Agglomération s'est donc positionnée pour permettre l'organisation d'un CQNC sur son territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette opération se déroulerait à compter du 19 mars 2018 pour une durée de 7 mois.

Les objectifs du projet :

- œuvrer à une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi,
- apporter des solutions nouvelles pour l'insertion professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi et plus particulièrement du public issu des quartiers prioritaires,
- construire et tester un dispositif de FABLAB numérique comme outil d'insertion économique et sociale au cœur des quartiers,
- mobiliser les habitants des quartiers autour d'un projet collaboratif innovant,
- donner une autre image des quartiers en organisant les sessions de formation au sein même des quartiers.

Ainsi, de par leurs compétences complémentaires, l'INSUP Formation, l'AFPA et l'Atelier de fabrication numérique, Fab lab du Grand Dax ont été associés pour accompagner un groupe de 10 personnes souhaitant exercer un métier dans le numérique. Ces 3 organismes procèdent selon une pédagogie, individualisée permettant à chacun de bénéficier d'appuis adaptés tant dans l'acquisition des savoirs de base et techniques, que dans la mise en œuvre de la formation ou de leur projet d'emploi (accompagnement et soutien à la levée des freins éventuels tels que mobilité, garde d'enfants, etc...).

La Communauté d'Agglomération, en collaboration avec la Ville de Dax et plus particulièrement le Centre Social et Culturel, s'engage à :

- mettre à disposition les salles pour la réalisation des activités du FABLAB et dans les quartiers,
- fournir un accès Internet à très haut débit pour les animations dans les quartiers,
- mobiliser les partenaires pour les déplacements (possibilité de mise à disposition d'un bus de 9 places),
- mobiliser l'accompagnement du Centre Social et Culturel de la Ville de Dax,
- financer la restauration à midi des stagiaires pour un montant prévisionnel de 8 000 euros.

Ces contributions représentent au total un montant de 16 325 euros pour l'année 2018. La Région Nouvelle Aquitaine prend en charge la rémunération des stagiaires.

Le public concerné est :

- issu des quartiers prioritaires,
- issu de l'agglomération du Grand Dax dont les jeunes suivis par la Mission locale, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires RSA.

Les objectifs du chantier qualification nouvelle chance (CFQNC) :

- maîtriser les connaissances et compétences des métiers du numérique,
- développer ses facultés de socialisation et de travail en équipe,
- valider les compétences acquises en formation liées au métier ' conseiller(ère) médiateur(trice) numérique ', obtenir un premier niveau de qualification,
- trouver un emploi dans le secteur visé.

Le plan de financement prévisionnel (action portée par l'INSUP) est le suivant :

DEPENSES	
Charges directes	75 032 €
Charges fixes	6 053 €
TOTAL	97 410 €
RECETTES	
Subv politique de la ville CGET	10 000 €
Région	56 085 €
Département	15 000 €
Contributions extérieures	16 325 €
dont CAGD 8 000 €	

TOTAL 97 410 €

Un projet de convention de partenariat, joint en annexe, a été rédigé afin d'acter les engagements des parties concernées par le chantier.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe,

AUTORISE Madame BASLY-LAPEGUE, deuxième Adjoint au Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180222-6-DE.*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Février 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».